

Procès-verbal du Conseil Général de Denens

du 28 septembre 2023

Présidence : René Reymond, président

Secrétariat : Isaline Sauty, secrétaire

Lieu : Salle communale de Denens

La séance s'ouvre à 20h01.

1. Appel

L'appel laisse apparaître la présence de 44 membres (44/79). Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations – démissions
4. Adoption du PV de la séance du 21 juin 2023
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Adoption du préavis 5/2023, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024
8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations et démissions

Le Président procède à l'assermentation de M. Marc Friedli.

Le Conseil compte 45 (45 sur 80) membres présents.

4. Adoption du PV de la séance du 21 juin 2023

Le procès-verbal du 21 juin 2023 est accepté à l'unanimité.

5. Communications du Bureau

Le Président rappelle que les élections fédérales auront lieu le 22 octobre prochain. Le bureau du Conseil cherche des scrutateurs/trices supplémentaires pour venir aider au dépouillement. Le Président encourage les personnes intéressées à venir s'annoncer en fin de séance.

Il enchaine en donnant des informations concernant le prochain Conseil Général qui se tiendra le 29 novembre 2023 dans la salle du Parlement à Lausanne. Un départ en bus

sera organisé depuis Denens. Le Bureau fera suivre un formulaire d'inscription aux conseillers/ères car il sera nécessaire de savoir à l'avance qui sera présent lors de ce Conseil, pour la mise en place du vote électronique. Le Bureau fera suivre un email, fin octobre – début novembre, avec toutes les informations pratiques et le formulaire d'inscription.

6. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Bernard Perey fait savoir que la Commune sera présentée dans la feuille des avis officiels le 14 novembre 2023. Elle sera distribuée en tout ménage.

M. Alain Jaccard informe que la mise en place de la zone 30 km/h du clos des Cigognes – chemin du Bugnon a été publiée dans la feuille des avis officiels. Si l'autorisation du Canton est délivrée, la zone sera mise en place l'année prochaine (si le budget est accepté).

Il enchaîne en faisant savoir que le totem qui se trouve à l'entrée de la route du Ministre, vers le giratoire, a été enlevé afin de créer un passage pour les piétons et permettre aux véhicules larges de passer. Le totem sera remplacé par un plus restreint dans le but de créer une bande longitudinale pour les piétons allant jusqu'à la frontière avec Vufflens-le-Château. Les travaux débuteront le 11 octobre.

Il continue en parlant du collectage des bio-déchets alimentaires. La Municipalité a pris contact avec l'entreprise qui s'occupe déjà du collectage des ordures ménagères. Cette dernière a proposé, comme solution, la mise en place d'éco-points pour ces déchets dans le village (sur le domaine public). Des containers seront vidés et remplacés par des propres toutes les semaines. Il sera permis d'y jeter soit des sachets biodégradables, soit du papier journal, soit des sacs en papier (sacs en plastique interdits). Le collectage de ces bio-déchets alimentaires à un coût de CHF 10.-/habitant que la commune pourra financer. Le compte de déchets est un compte affecté (qui s'équilibre par lui-même). Ce compte faisant actuellement une marge intéressante, la Municipalité a décidé, en plus de ce collectage, de réduire la taxe forfaitaire de CHF 10.-/habitant, ce qui permet d'apporter une prestation supplémentaire à la population et qui permettra aussi d'alléger les poubelles.

Il présente ensuite le résultat des contrôles radar qui ont eu lieu le 23 août sur la route Cantonale (667 véhicules ont été contrôlés, 30 conducteurs ont été dénoncés). Le taux d'infraction est de 4,5% alors que celui du canton est de 2,31%.

Il a demandé au Canton de venir faire un contrôle dans la zone 60 km/h sur la route des Cigognes.

Il termine avec l'éclairage public. Une panne, qui a duré plusieurs semaines, a eu lieu à la ruelle du Château à cause d'un court-circuit. Elle a été réparée en deux temps (chemin du Bonderet puis ruelle du Château). Il a été difficile de trouver où passaient les câbles car le réseau n'est pas géoréférencé. Il envisage d'améliorer ce point dans le futur. Les câbles sont anciens (plus de 50 ans), ce qui entraîne plus facilement ce genre de panne. Il regrette le temps qui a été nécessaire pour régler cette panne.

M. Thierry Gilgen informe que les travaux de réfection de l'allée centrale du cimetière auront lieu ces prochaines semaines. Le gazon fleuri semé en 2022 devrait s'épanouir dès l'année prochaine. Le toilettage des différentes zones devrait continuer en 2024-2025 selon les budgets à disposition.

Il continue en présentant l'avancée des travaux de l'immeuble de Nyon (diaporama photos). Depuis fin juin, l'isolation périphérique des façades, l'installation du chauffage, de l'électricité et des sanitaires, le début des travaux de platerie de l'intérieur, le toilage des façades, la pose de gravier sur le toit, la pose du chauffage au sol, le coulage des chapes sur tous les étages, le crépis des façades, la pose des stores, les finitions des fenêtres et la pose des garde-corps des balcons ont eu lieu. Les échafaudages sont démontés aujourd'hui. La pose des panneaux solaires aura lieu en début d'année 2024. Les travaux à venir ces prochains mois seront la pose des cuisines et des appareils sanitaires, la peinture des murs et des plafonds, la pose de la menuiserie et serrurerie, la construction de la sortie de la PAC, la plantation des arbres, etc. Il n'y a pas de retard et le chantier se déroule sans soucis majeur. Il y a une excellente collaboration avec le bureau d'architecte. La mise à disposition des locaux est avancée au 1^{er} mars 2024. La mise en location aura lieu prochainement avec le but de signer les baux avant la fin de l'année. La Municipalité est très satisfaite du chantier.

M. Luc Chanson fait un point sur la venue du poste mobile de la gendarmerie. Une première journée, lors de la rentrée scolaire, a été organisée vers l'école et a rencontré un joli succès. Les enfants ont pu discuter avec les gendarmes et ont entre autres posé des questions sur le harcèlement, le droit de se défendre et la sécurité aux arrêts de bus. Il souhaite réitérer cette expérience l'année prochaine.

La seconde rencontre avec la gendarmerie (9 septembre) portant sur les questions de nuisances sonores et les drones n'a pas eu autant de succès. Peu de personnes du village se sont déplacées pour les rencontrer. Cette action ne sera pas renouvelée.

La gendarmerie a proposé un passage tous les 2 mois (à pied et à vélo) dans le village. Il y a actuellement une grosse discussion sur la thématique des chiens. Quelles sont les limites de la liberté de promener son chien et les limites de la liberté des gens qui habitent un village. La Municipalité ne sait pas encore si elle doit durcir la situation avec des panneaux « chiens en laisse » ou tolérer un certains nombres d'événements et cibler ses actions sur des personnes qui ne respectent pas la salubrité du village. Pour le moment, la Municipalité ne sait pas encore dans quelle direction aller.

Il informe qu'il y a eu quelques petits soucis dans l'environnement scolaire. Il y a eu des débordements avec des jeunes adultes qui se déplacent en voiture ou en moto. Ce ne sont pas des jeunes du village qui ont posé ces problèmes. La Municipalité va être attentive pour ne pas pénaliser les enfants du village qui respectent les règles à cause de jeunes qui viennent d'ailleurs.

Il remercie ensuite le Conseil général et les citoyens pour le soutien à la nouvelle place de jeux et la reconnaissance de la plus-value qu'elle a apporté aux enfants. La sécurité maximum a été atteinte. Il a un petit regret concernant l'inauguration qui a vu peu de participants. Des jeux peints au sol seront installés l'année prochaine comme l'avait demandé la commission adhoc. L'installation d'un jardin botanique qui avait été demandé par l'UAP est encore en réflexion car il faut déterminer qui s'en occupera et l'entretiendra.

Il fait savoir que le nouveau règlement des transports scolaires a été soumis aux commissions. Le dossier passera au conseil intercommunal le 12 octobre et au département très prochainement. Un système de mesures disciplinaires a été prévu pour protéger les enfants victimes de harcèlement dans les bus. La coordination avec les écoles a pu être renforcée sur l'échange de renseignements malgré la protection des données. Nous avons aussi le soutien des MBC dans ces démarches.

Il enchaîne avec la Ronde 2023-2024 en remerciant les vigneronns qui se sont engagés pour cette nouvelle édition. Il y aura aussi deux soirées au carnotzet. Les dates seront envoyées au fur et à mesure des événements à venir.

Il termine avec la sortie des aînées à laquelle 39 personnes se sont inscrites. Il est prévu d'aller visiter les mines de sel de Bex, de manger chez Lechat et de visiter l'académie de police de Savatan.

M. le Syndic Bernard Perey excuse son collègue M. Christophe Ormont.

7. Adoption du préavis 5/2023, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024

M. Alain Jaccard rappelle que la Municipalité a souhaité maintenir le taux à 65 et a fait une remarque, dans le cadre du préavis, pour rendre attentif au projet de loi du canton qui souhaite diminuer l'impôt cantonal sur le revenu. Cette baisse sera en pourcent et non pas en point ce qui limitera grandement l'impact sur les finances communales. Il mentionne aussi qu'ils ont tenu compte de la motion Risse. Il lit la conclusion du préavis 5/2023 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce X /2023).

M. Grégoire Salaz, président de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce XII/2023). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 5/2023 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée. Le préavis 5/2023 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 est adopté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Tina Aebi demande quel est le règlement du survol du village par les drones.

M. Luc Chanson répond que c'est compliqué. Un drone ne peut pas violer la sphère privée. S'il y a un public de plus de 20 personnes, c'est aussi une infraction au règlement. Il va regarder pour mettre le flyer d'explications, réalisé par la gendarmerie, sur le site web de la commune. Ce flyer explique bien les responsabilités du pilote et le devoir de réserve qu'il a. S'il y a d'autres questions, il propose de faire revenir le spécialiste lors d'une séance d'un Conseil.

M. Daniel Tschanz salue la belle initiative de la Municipalité pour l'édition du journal de la commune.

M. Bernard Perey fait savoir qu'il reste des places pour la pièce de théâtre des hurluberlus fin octobre – début novembre.

M. Christian Gränicher a une question concernant la construction de l'ancienne ferme du Chauchy. Il se demande si le mur donnant sur la route Cantonale est terminé car il ne le trouve pas très joli ?

M. le Syndic Bernard Perey répond que les architectes se sont engagés à le végétaliser. Il va relancer les architectes pour savoir quand ça sera fait.

Mme Laurence Ischer demande si le budget de l'immeuble de Nyon va être respecté.

M. Alain Jaccard répond que le budget tel qu'il a été voté par le Conseil ne sera pas respecté mais le dépassement n'est pas encore connu. La Municipalité a fait de son mieux pour économiser là où il était possible sans péjorer l'ouvrage. Le montant de dépassement sera bien en dessous des 5 % et le Conseil devra voter sur ce montant après la fin des travaux. Les prévisions des loyers sont intéressantes. L'ouvrage coûte un peu plus cher que prévu mais les loyers-ont été adaptés.

Mme Véréna Manca fait savoir qu'elle a apprécié l'hôtel à insectes du cimetière mais qu'elle trouve que la droite du cimetière fait peur. Elle demande s'il est possible de remplacer les tombes qui ne sont plus des tombes par un jardin du souvenir avec un banc pour avoir un lieu de recueillement. Elle trouve que le reste du cimetière est très beau mais que ce côté droit est très moche.

M. Thierry Gilgen confirme que cette zone n'est pas belle. Ce secteur contient les tombes des années 1970 à 1980. On pourrait désaffecter cette zone mais il y a une zone encore plus vieille à l'arrière du cimetière (tombes des années 1960). Il a fait les démarches pour se renseigner sur la procédure pour désaffecter une zone. Une mise à l'enquête dans la FAO doit être faite pour chaque tombe. Il a aussi regardé avec des tailleurs de pierre pour rénover les tombes abimées mais c'est aux familles de s'en occuper. Il est prévu dans les deux ans à venir de mettre le même gravier dans cette zone que dans l'allée centrale pour donner une meilleure allure. Pour améliorer la zone des tombes abimées et cassées, il faudrait la désaffecter mais ce n'est pas la priorité car il faut d'abord le faire pour la zone des tombes des années 1960.

Mme Véréna Manca demande s'il y a des concessions à vie dans cette zone et s'il y a encore de la famille qui s'occupe.

M. Thierry Gilgen répond que les noms des personnes enterrées dans la zone des années 1960 ont été relevés. Il va se renseigner pour la zone des années 1970-1980 pour savoir s'il y a une concession, mais il ne pense pas. Actuellement, seul le pourtour de cette zone peut être amélioré.

Mme Laurence Cretegnny appuie l'idée de créer un jardin du souvenir au cimetière car de plus en plus de gens se font incinérer.

M. Thierry Gilgen répond qu'ils ont déjà pris de la documentation et qu'ils vont se renseigner.

Mme Mag Schaeren parle de la protection des données qui n'est pas une réussite selon elle. La bibliothèque de Denens ne peut plus faire certaines activités depuis cette mise en place car elle ne peut plus contacter les villageois car elle n'a plus accès aux listes. Elle demande comment il serait possible de contacter les villageois autrement pour maintenir certaines activités ?

M. René Reymond répond que selon lui, le seul moyen d'obtenir les données est que les citoyens signent des décharges.

M. Luc Chanson répond que c'est aux gens de venir aux associations et plus aux associations d'aller vers eux. Un tout ménage pourrait être fait pour dire aux villageois de contacter directement la bibliothèque pour s'inscrire à leurs activités. Il confirme que la protection des données apporte quelques complications comme quand on demande à un CODIR de l'ASISE de suspendre un enfant d'utiliser les transports scolaires car il pose des problèmes, et qu'on ne veut même pas vous donner l'identité des parents.

M. Alain Jaccard répond que le tout ménage est une solution mais que la commune pourrait écrire aux parents des enfants au nom de la bibliothèque. Autrement un système push pourrait être mis en place pour s'abonner à un certain nombre d'informations pour recevoir des notifications ciblées.

Mme Tina Aebi demande s'il est possible d'éteindre l'éclairage public les soirs des étoiles filantes.

M. Alain Jaccard répond que malheureusement non car notre réseau ne peut pas être éteint sans avoir un problème de sécurité sur les passages piéton. Peut-être à l'avenir quand le réseau sera refait. Tous les luminaires seront remplacés pour permettre une diminution de 90% de l'intensité lumineuse.

M. Martial Mathieu rappelle qu'on a la chance d'avoir une candidate aux élections fédérales vivant au village et encourage à voter pour Mme Laurence Cretegy.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie le bureau et la Municipalité puis clôt la séance à 21h04.

René Reymond  Isaline Sauty

 